

# INITIATIVES DU BURKINA FASO EN MATIERE D'IG



Michel ZERBO, Point focal IG Burkina,  
Septembre 2016

*Conférence Régionale sur la Propriété Intellectuelle pour le Développement  
Agricole en Afrique de l'Ouest*

*Abidjan, 01\_02 septembre 2016*

# Plan de présentation

- 1- Introduction
- 2- Le Projet PAMPIG
- 3- Le cadre organisationnel
- 4- Les acquis
- 5- Les difficultés
- 6- les perspectives
- 7- Conclusions

# 1- INTRODUCTION

- Ratification par le BF (avril 1982) de l'Accord de Bangui portant Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle et ses annexes
- Objectifs: Promotion de la protection de la propriété intellectuelle(art, littérature, industrie....)
- Les moyens: entre autres le brevet, les marques, les dessins, les noms, **les indications géographiques.**
- **Indications géographiques:** Mise en place d'un Comité de Pilotage d'un projet de promotion des indications géographiques en 2001 au sein de l'OAPI.

## 2. Le Projet PAMPIG

- **Dénomination du Projet :** Projet d'Appui à la Mise en Place des Indications Géographiques dans les Etats membres de l'OAPI (PAMPIG); période couverte 2008-2012
- Financement AFD
- Parmi les acquis:
  - Formation des cadres des pays membres de l'OAPI;
  - Accompagnement de quelques produits (miel blanc d'Okou, Café Ziama Macenta, Poivre de Penja, toile de Korogho, ...)
  - Identification de produits IG par les pays.
- Au Burkina Faso, activité conduite dans le cadre des activités du Comité national IG

# 3- Le cadre organisationnel de gestion des IG

- arrêté conjoint n°2013-0387 du 31/12/2013
- **Composition du Comité de pilotage :**
  - **Président** : le Directeur Général chargé de la propriété industrielle
  - **Vice-Président** : le Directeur Général chargé des productions végétales ou son représentant
  - **Secrétaire Technique** : le Point Focal des Indications Géographiques
  - **Membres**: 12 membres issus des structures publiques et privées
  - **Cellule technique** ( Représentant du Centre National de la Propriété Industrielle, Point focal, Représentant de la DGPV)

- un(e) représentant(e) de la Direction chargée de la propriété Industrielle ;
- un(e) représentant(e) de la Direction chargée du commerce extérieur ;
- un(e) représentant(e) de la Direction chargée de la qualité et de la métrologie.

Un(e) représentant(e) du Ministère chargé des ressources animales ;

Un(e) représentant(e) du Ministère chargé de l'Environnement :  
Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux ;

Un(e) représentant(e) du Ministère chargé de la recherche scientifique : Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles ;

Un(e) représentante(e) de l'Agence Nationale pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX-BF) ;

Un(e) représentant(e) de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;

Un(e) représentant(e) de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina (CMA-BF) ;

Un(e) représentant(e) de la Presse ;

Un(e) représentant(e) du Syndicat National des Importateurs et Exportateurs du Burkina Faso (SINIMPEX) ;

# Cadre organisationnel (suite1)

## Missions:

- élaborer la politique nationale en matière d'indication géographique ;
- sensibiliser, renforcer et développer les capacités de tous les acteurs, aussi bien les producteurs industriels, agricoles ou artisanaux que les consommateurs sur la démarche indication géographique ;
- identifier les produits pouvant être éligibles aux indications géographiques ;
- évaluer la pertinence des produits éligibles aux indications géographiques ;
- superviser la mise en œuvre des activités sur les indications géographiques ;
- assurer la caractérisation, la délimitation et la protection des zones géographiques de l'indication géographique ;

# 3. Cadre organisationnel (suite2)

## Missions (suite)

- élaborer un cahier des charges, en collaboration avec les organisations de producteurs ;
- préparer le dossier de reconnaissance en indication géographique du produit à soumettre au ministère en charge de la propriété industrielle ;
- élaborer et tenir le registre des indications géographiques du Burkina Faso.
- **Il est créé au sein** du Comité une cellule technique composée du Point Focal, du représentant de la Direction chargée de la propriété industrielle et celui de la Direction chargée du commerce extérieur chargé de (1)- proposer l'ordre du jour, d'instruire et de préparer les dossiers à soumettre à l'examen du Comité; (2) - rédiger les procès-verbaux des réunions et les rapports d'activités du Comité; (3) - suivre l'exécution des programmes d'action du Comité; (4) - élaborer le budget de fonctionnement du Comité ; (5) - conserver les archives et la documentation du Comité ;

# 4- ACQUIS

## 4.1- IDENTIFICATION DE PRODUITS IG

❖ Sept produits identifiés en 2011 (Appui du PAMPING)

Le Boubou Dagara

Le pois sucré du Kéné Dougou

Le chitoumou

Le pagne tissé de Koungny

Le capara procéra (kobi)

L'igname d'Arbolé

Le chapeau de Saponé

## 4.1 Les acquis (suite1)

- Deux produits étudiés en 2012

La spiruline

Le Gonan

- Un produit étudié en 2013

Le nununa (beurre) de la Sissili

## 4.1 Les acquis (suite2)

- Les formations/Concertations
  - Formations des membres du Comité national de pilotage en 2012 et 2014
  - Diverses réunions du Comité autour des problèmes liés aux Igs
  - Sensibilisation des acteurs dans le cadre de l'identification des produits
  - Formation des producteurs en 2015 et 2016
  - Appui à l'organisation des producteurs (2016)

# Acquis-

Le Chitoumou



# Acquis

**Le pagne teinté  
de Kouigny**

ou

***Le gara Mouna***



# ACQUIS

**Le Chapeau de  
Saponé**



**Le boubou dagara**  
OU  
***dagarabala***



- L'igname d'Arbollé  
« Yougnan »



- ***Le  
Capara  
procera***



- **La Spiruline**



# Le beurre « Nununa »



## 5- LES DIFFICULTES

- Absence d'une plate forme fonctionnelle regroupant tous les acteurs qui travaillent souvent de façon isolée.
- Non appréhension de l'importance de l'outil par les bénéficiaires, ce qui limite leur adhésion au processus
- Difficultés de poursuivre le processus par manque de financement

## 6- LES PERSPECTIVES

- La mise en place d'une véritable plate forme IG fonctionnelle en s'appuyant sur le comité national déjà créé
- Conduite d'une sensibilisation des différents groupes d'acteurs sur les indications géographiques (Décideurs, producteurs, distributeurs, techniciens....)
- Conduite d'opérations de lobbying à l'endroit des PTF en vue de leur contribution au financement des activités IG au BF.

# 7- CONCLUSIONS

- Les indications géographiques semblent une nouveauté dans le paysage de la propriété intellectuelle, ce qui ne favorise pas sa vulgarisation comme support important de promotion économique aussi bien sur le plan individuel que collectif.
- Pour inverser cette tendance, nécessité d'initier la mise d'une plate forme nationale IG autour du Comité de pilotage, ce qui favorisera l'implication active de tous les acteurs et une bonne pénétration de l'outil dans le paysage économique Burkinabè.

● *Merci de votre attention*